



Volvic, le 15 juin 2020

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2020/2021

MATERNELLE-ÉLÉMENTAIRE

A LIRE ATTENTIVEMENT

❖ CALENDRIER SCOLAIRE :

RENTRÉE	<ul style="list-style-type: none">• <u>MARDI 1er SEPTEMBRE 2020</u> à 8H30 pour les élèves de MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 dans la cour de l'école• <u>JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020</u> à 10H00 pour les élèves de TPS/PS dans la cour de l'école. Après l'accueil, une réunion est prévue pour les parents.
VACANCES	
TOUSSAINT	Du vendredi 16 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020
NOËL	Du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021
HIVER	Du vendredi 5 février 2021 au lundi 22 février 2021
PRINTEMPS	Du vendredi 9 avril 2021 au lundi 26 avril 2021

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Je vous demanderai de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.

❖ LE RÈGLEMENT INTERIEUR ET LE CONTRAT DE SCOLARISATION :

Le règlement intérieur a été retravaillé avec l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement l'année dernière.

Il s'applique en bonne partie pour les élèves de CM1 et CM2. La maitresse le présentera à ses élèves la semaine de la rentrée.

Ce règlement intérieur va de pair avec le contrat de scolarisation (+ANNEXE 1) qui se renouvelle chaque année. Il est à rapporter le jour la rentrée.

❖ HORAIRES :

→ MATIN : 8H30 – 11H30

**Pour le bon déroulement des cours,
IL EST DEMANDE A TOUS LES ELEVES D'ÊTRE A L'HEURE**

→ APRES-MIDI : 13H30 – **16H45**

Par mesure de sécurité, les enfants ne prenant pas leur repas à l'école ne seront acceptés qu'à partir de 13H15 (sauf pour les enfants participant à des activités périscolaires).

Il est rappelé que la présence des élèves des cours élémentaires est obligatoire **tout au long de l'année.**

Pour chaque sortie d'élève en dehors des heures normales (maladie, autorisation exceptionnelle) **un registre devra être signé au secrétariat** par la personne qui viendra chercher l'élève.

❖ RÉPARTITION DES CLASSES :

PS/MS	Mme MERCELOT M. CIA
GS	Mme LABONNE
CP/CE1	Mme BOROT
CE2	Mme HAVETTE
CM1/CM2	Mme TAILLANDIER
Regroupement d'Adaptation (1/2 temps)	Mme KONARE

❖ ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C.) :

Chaque enseignant informera au fur et à mesure les familles des élèves concernés ainsi que les jours et créneaux horaires.

❖ RETARD :

Pour tout retard, se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe.

❖ ABSENCES :

Pour les élèves des cours élémentaires, toute absence doit être signalée par la famille le matin même. **Un mot écrit doit être remis, au retour de l'élève, à sa maîtresse. Des absences répétées et non justifiées feront l'objet d'un signalement auprès de l'Académie.**

Pour une absence prolongée (plus de 3 jours), un certificat médical est obligatoire.

Toute absence pour convenance personnelle ne peut être qu'exceptionnelle et doit faire l'objet d'une information écrite préalable auprès du Chef d'Etablissement avec exposé précis du motif de l'absence.

❖ FACTURATION :

Il est prévu **une facture mensuelle** qui sera donnée à votre enfant (l'aîné(e) pour les fratries).

❖ ÉTUDE (1€ par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du jeudi 4 septembre 2020 (de 17H00 à 18H00). Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis.

Tout élève perturbant l'étude ne sera plus accepté.

❖ GARDERIE (1€ par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du mardi 2 septembre 2020, 17H00. Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment pour celui du soir (**18H30 les lundis, mardis et jeudis / 17h30 le vendredi**)

❖ ASSURANCES :

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » qui devra être remise **avant le 15/09/2020**.

→ Vous avez la possibilité de souscrire à l'assurance proposée par l'établissement : « La Mutuelle Saint Christophe » : cf **ANNEXE 2** sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

❖ FOURNITURES SCOLAIRES :

Contrairement à l'année dernière, l'établissement ne pourra pas gérer l'achat collectif des fournitures au regard du protocole sanitaire, toujours effectif à ce jour.

Une liste par niveau de classe et par élève est à télécharger sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

❖ OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Le secrétariat sera ouvert de 8H00 à 12H00 et de 13H15 à 18H00.

L'accueil téléphonique est assuré de de 8H00 à 12H15 et de 13H20 à 18H00.



BONNES VACANCES A TOUS !!!

Monsieur CIA,
Chef d'établissement



ENSEMBLE SCOLAIRE
SAINTE AGNÈS
4, rue du Parc Chaput
63630 VOLVIC
Tél : 04 73 33 51 68 - Fax : 04 73 33 92 67
RNE : 059 1716 Y